



Doc. 15871
24 juin 2024

Renforcer une perspective pour la jeunesse au sein des travaux de l'Assemblée parlementaire

Amendement¹ n° 7

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.2, insérer le paragraphe suivant:

«en appelant activement leurs partis politiques nationaux respectifs à entreprendre des réformes institutionnelles pour accroître la représentation des jeunes, notamment des jeunes femmes, en concevant notamment de nouvelles stratégies de recrutement, en finançant les jeunes candidats et en soutenant activement leur candidature électorale, et en donnant plus de moyens d'action aux sections jeunesse des partis politiques.»

1. 2024 - Troisième partie de session

